



LEGENDE

-  Limite de zone
-  Emplacements réservés
-  OAP de secteurs d'aménagement
(au titre de l'article R.151-8° du code de l'urbanisme)
-  Secteur de Mixité Sociale
(au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme)
-  Emplacement réservé de Mixité Sociale
(au titre de l'article L.151-41 4° du code de l'urbanisme)
-  Périmètre d'attente de projet
(au titre de l'article L.151-41 5° du code de l'urbanisme)
-  Espaces Boisés Classés
-  Eléments bâtis ou partie d'éléments bâtis à protéger
(au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)
-  Périmètre de protection autour de la station d'épuration
(au titre de l'article R.151-34 1° du code de l'urbanisme)
-  Servitudes d'Utilité Publique d'effet en projet pour la maîtrise de l'urbanisation
(au titre de l'article R.151-34 1° du code de l'urbanisme)
-  Alignements urbains structurants
-  Espaces Boisés Classés
-  Haies et autres continuités arbustives à préserver
-  Patrimoine routier à conserver au titre de la Directive Paysage Alpilles
(au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)
-  Réseau hydrographique et hydraulique à préserver au titre de la Directive Paysage Alpilles
(au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)
-  Cours d'eau
(à titre informatif)
-  Changement de destination possible
(au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme)
-  Eléments bâtis ou partie d'éléments bâtis à protéger
(au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)

- ## LEGENDE
-  Limite de zone
 -  Emplacements réservés
 -  OAP de secteurs d'aménagement
(au titre de l'article R.151-8° du code de l'urbanisme)
 -  Secteur de Mixité Sociale
(au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme)
 -  Emplacement réservé de Mixité Sociale
(au titre de l'article L.151-41 4° du code de l'urbanisme)
 -  Périmètre d'attente de projet
(au titre de l'article L.151-41 5° du code de l'urbanisme)
 -  Espaces Boisés Classés
 -  Eléments bâtis ou partie d'éléments bâtis à protéger
(au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)
 -  Périmètre de protection autour de la station d'épuration
(au titre de l'article R.151-34 1° du code de l'urbanisme)
 -  Servitudes d'Utilité Publique d'effet en projet pour la maîtrise de l'urbanisation
(au titre de l'article R.151-34 1° du code de l'urbanisme)
 -  Alignements urbains structurants
 -  Espaces Boisés Classés
 -  Haies et autres continuités arbustives à préserver
 -  Patrimoine routier à conserver au titre de la Directive Paysage Alpilles
(au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)
 -  Réseau hydrographique et hydraulique à préserver au titre de la Directive Paysage Alpilles
(au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)
 -  Cours d'eau
(à titre informatif)
 -  Changement de destination possible
(au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme)
 -  Eléments bâtis ou partie d'éléments bâtis à protéger
(au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)

N° PLU	OBJET	Emprise au PLU (m)	Bénéficiaire
1	Déviations Ouest RD 5	12	commune
2	Déviations Ouest RD 5	12	commune
3	Liaison RD 5 - RD 571	12	commune
4	Voie interne du Planter Major : accès depuis la RD 99	5	commune
5	Voie Nouvelle Fontanille – cimetière Nord sud	8	commune
6	Voie nouvelle valat neuf	8	commune
7	Avenue Jean Battus	8	commune
8	Chemin rural de l'Oratoire jusqu'à FER 10	8	commune
9	Avenue Folco de Barancelli	8	commune
10	Chemin de la Croix des vertus + Voie communale n°3 (dite Voie Aurélié)	10	commune
11	Maintien d'un passage technique traversant la cour d'ébène	3	commune
12	RD 99 d'Aix à montauban (est)	30	Département
13	RD 99 d'Aix à montauban (ouest)	30	Département
14	Bassin de rétention 1	commune	commune
15	Bassin de rétention 3	commune	commune
16	Bassin de rétention 4	commune	commune
17	Bassin de rétention 5	CCVBA	commune
18	Bassin de rétention 6	CCVBA	commune
19	Bassin de rétention 7	CCVBA	commune
20	Bassin de rétention 11	CCVBA	commune
21	Bassin de rétention 12	CCVBA	commune
22	Bassin de rétention 13	CCVBA	commune
23	Bassin de rétention 14	CCVBA	commune
24	Bassin de rétention 15	CCVBA	commune
25	Bassin de rétention secteur gare	commune	commune
26	Voie d'accès aux décharges	commune	commune
27	Aménagement d'une aère d'accueil des gens du voyage	commune	commune
28	Servitudes des chemements ruraux		
29	Accès à la décharge		
30	Accès à la décharge et au réservoir du mur de St Paul	2	commune
31	Cheminement piéton entre Valat-Neuf et les Cèdres	2	commune

N° PLU	OBJET	Emprise au PLU (m)	Bénéficiaire
1	Déviations Ouest RD 5	12	commune
2	Déviations Ouest RD 5	12	commune
3	Liaison RD 5 - RD 571	12	commune
4	Voie interne du Planter Major : accès depuis la RD 99	5	commune
5	Voie Nouvelle Fontanille – cimetière Nord sud	8	commune
6	Voie nouvelle valat neuf	8	commune
7	Avenue Jean Battus	8	commune
8	Chemin rural de l'Oratoire jusqu'à FER 10	8	commune
9	Avenue Folco de Barancelli	8	commune
10	Chemin de la Croix des vertus + Voie communale n°3 (dite Voie Aurélié)	10	commune
11	Maintien d'un passage technique traversant la cour d'ébène	3	commune
12	RD 99 d'Aix à montauban (est)	30	Département
13	RD 99 d'Aix à montauban (ouest)	30	Département
14	Bassin de rétention 1	commune	commune
15	Bassin de rétention 3	commune	commune
16	Bassin de rétention 4	commune	commune
17	Bassin de rétention 5	CCVBA	commune
18	Bassin de rétention 6	CCVBA	commune
19	Bassin de rétention 7	CCVBA	commune
20	Bassin de rétention 11	CCVBA	commune
21	Bassin de rétention 12	CCVBA	commune
22	Bassin de rétention 13	CCVBA	commune
23	Bassin de rétention 14	CCVBA	commune
24	Bassin de rétention 15	CCVBA	commune
25	Bassin de rétention secteur gare	commune	commune
26	Voie d'accès aux décharges	commune	commune
27	Aménagement d'une aère d'accueil des gens du voyage	commune	commune
28	Servitudes des chemements ruraux		
29	Accès à la décharge		
30	Accès à la décharge et au réservoir du mur de St Paul	2	commune
31	Cheminement piéton entre Valat-Neuf et les Cèdres	2	commune

N° PLU	OBJET	Emprise au PLU (m)	Bénéficiaire
1	Déviations Ouest RD 5	12	commune
2	Déviations Ouest RD 5	12	commune
3	Liaison RD 5 - RD 571	12	commune
4	Voie interne du Planter Major : accès depuis la RD 99	5	commune
5	Voie Nouvelle Fontanille – cimetière Nord sud	8	commune
6	Voie nouvelle valat neuf	8	commune
7	Avenue Jean Battus	8	commune
8	Chemin rural de l'Oratoire jusqu'à FER 10	8	commune
9	Avenue Folco de Barancelli	8	commune
10	Chemin de la Croix des vertus + Voie communale n°3 (dite Voie Aurélié)	10	commune
11	Maintien d'un passage technique traversant la cour d'ébène	3	commune
12	RD 99 d'Aix à montauban (est)	30	Département
13	RD 99 d'Aix à montauban (ouest)	30	Département
14	Bassin de rétention 1	commune	commune
15	Bassin de rétention 3	commune	commune
16	Bassin de rétention 4	commune	commune
17	Bassin de rétention 5	CCVBA	commune
18	Bassin de rétention 6	CCVBA	commune
19	Bassin de rétention 7	CCVBA	commune
20	Bassin de rétention 11	CCVBA	commune
21	Bassin de rétention 12	CCVBA	commune
22	Bassin de rétention 13	CCVBA	commune
23	Bassin de rétention 14	CCVBA	commune
24	Bassin de rétention 15	CCVBA	commune
25	Bassin de rétention secteur gare	commune	commune
26	Voie d'accès aux décharges	commune	commune
27	Aménagement d'une aère d'accueil des gens du voyage	commune	commune
28	Servitudes des chemements ruraux		
29	Accès à la décharge		
30	Accès à la décharge et au réservoir du mur de St Paul	2	commune
31	Cheminement piéton entre Valat-Neuf et les Cèdres	2	commune

